



MAIRIE  
DE  
**BRISCOUS**  
64 240

**Arrêté portant réglementation sur la circulation et interdiction de  
stationner au droit du chantier sur la VC n°47 dite chemin Harriaga à BRISCOUS  
N° A25-2025**

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.  
Vu le Code de la Route,  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,  
Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992

Considérant qu'en raison des travaux de réparation d'une conduite télécom sur accotement sur la VC n°47 dite chemin Harriaga, la société ENSIO SUD représentée par Mr GROSJEAN Christophe, demande de réglementer la circulation et d'interdire les stationnements au droit du chantier car empiètement sur chaussée.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La circulation sur la VC n°47 dite chemin Harriaga sera réglementée par alternat manuel (car empiètement sur chaussée) du lundi 03 mars 2025 jusqu'au mardi 18 mars 2025 inclus afin de permettre les travaux de réparation d'une conduite télécom sur accotement.

**Article 2** : L'entreprise ENSIO SUD représentée par Mr GROSJEAN Christophe, 650 avenue Marcel Paul 64300 ORTHEZ, effectuant les travaux sera chargée de la signalisation, et mettra en place les panneaux appropriés et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- la société ENSIO SUD d'Orthez
- le responsable des services techniques de la commune de Briscous
- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Hasparren

BRISCOUS le 17 février 2025

Le Maire,

Pascal JOCOU





Système géodésique : WGS 84  
 EPSG : 4326

**Emprise au format GML :**

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>-1.33252331,43.45903239 -1.33237556,43.45892115 -1.33206906,43.45913564
-1.33240996,43.4593923 -1.33255771,43.45950354 -1.33286421,43.45928905 -1.33252331,43.45903239</gml:coordinates></gml:LinearRing><
/gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

**Polygone 1**

```
(43.459032 -1.332523);(43.458921 -1.332376);(43.459136 -1.332069);(43.459392 -1.332410);(43.459504 -1.332558);(43.459289 -1.332864);
(43.459032 -1.332523);
```